

OLARTE RAISBECK

OLARTE RAISBECK & FRIERI LTDA.

SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO

Rad: 05-124742- -00003-0000

Fec: 2007-02-19 17:50:12 Dep. 2020 NUECREACIONES

Tra. 11 PATENTEIYII

Eva: 379 FASENACIONALI

CASES DETIENDI

Señores

SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO

DIVISION DE NUEVAS CREACIONES

E. _____ S. _____ D. _____

Ref: Expediente No. 05-124.742

Solicitud de patente de invención titulada:

**"DERIVADOS DE N-PIRROLIDIN-3-IL-AMIDA COMO INHIBIDORES DE RE-
ABSORCIÓN DE SERATONINA Y NORADRENALINA".**

Solicitante: PFIZER INC.

**SOLICITUD DE EXAMEN DE PATENTABILIDAD SEGÚN
EL ARTÍCULO 44 DE LA DECISION 486, GACETA No. 571**

CARLOS R. OLARTE, mayor de edad y vecino de Bogotá, D.C., identificado tal como aparece al pie de mi firma, en mi condición de apoderado del solicitante, respetuosamente me permito solicitar que se examine si la invención reúne los requisitos de patentabilidad previstos en la misma, dando cumplimiento a lo establecido en el artículo 44 de la Decisión 486 de la comisión de la Comunidad Andina de Naciones. Adjunto recibo por el monto de \$202.000 pesos para cubrir la tasa correspondiente, según la Resolución 36155 del año 2006.

Atentamente,


CARLOS R. OLARTE
C.C. 79.782.747 de Bogotá
T.P. 74.295

Anexo: Recibo por \$202.000 pesos

LMB/P2005/000159 070213

SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO

Rad: 05-124742-00003-0000

Fec: 2007-02-13 17:50:12 Dep. 2020 NUECREACIONES

Tra. 11 PATENTE/II

Eva: 379 FASENACIONAL/II

AL 639 RETIENEN

Folios: 2

SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO

NIT : 800176089-2

RECIBO OFICIAL DE CAJA : 07 - 10,641
FECHA : FEBRERO 6 DE 2007

***** CONSIGNACION *****

DEPOSITANTE	TIPO PAGO	BANCO	CUENTA	No. PAGO	FECHA PGO	Vr. PAGO
OLARTE RAISBEGR	CONSIGNACION	BANCO POPULAR	050-00110-6	57477377	05/02/2007	10,365,000.00

***** CONCEPTO *****

CANT.	RENTISTICO	CONCEPTO	TOTAL CONCEPTO
1	50005-01-01	SOLICITUDES	
		114 PTC CAP-II EXAMEN DE PATENTIBILIDAD	202,000.00
		TOTAL :	\$ 202,000.00

SON: DOSCIENTOS DOS MIL PESOS

RESPONSABLE :

24721
171

DIVISIÓN DE NUEVAS CREACIONES

RADICACIÓN EXPEDIENTE No. 05-124742

EL EXTRACTO DE LA PRESENTE SOLICITUD DE PATENTE DE INVENCION

FUE PUBLICADO EN LA GACETA DE PROPIEDAD INDUSTRIAL No 571 DE

FECHA 29 DE DICIEMBRE DE 2006 EL TÉRMINO HÁBIL SEÑALADO POR LA

LEY EXPIRA EL 28 DE MARZO DE 2007

NOTA: Dentro del plazo de los seis (6) meses siguientes a partir de la fecha de publicación en la gaceta de Propiedad Industrial, deberá solicitar y cancelar el examen de patentabilidad so pena de que la solicitud caiga en abandono, de acuerdo con lo establecido en el Artículo 44 de la Decisión 486/2000.

SE PRESENTARON OPOSICIONES POR PARTE DE TERCEROS.

SI _____

NO X



CONFÉDÉRATION SUISSE

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

 (51) Int. Cl.³: C 07 D
A 61 K

 211/58
31/445

 Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
 Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein


(12) FASCICULE DU BREVET A5

628 885

(21) Numéro de la demande: 13838/77

 (73) Titulaire(s):
 Anphar S.A., Madrid (ES)

 (22) Date de dépôt: 01.01.1978
 Dates déterminantes pour le rang:
 16.11.76; 14.11.77 (art. 144 al. 2 LBI)

 (72) Inventeur(s):
 Dr. José Prieto Soto, Barcelona (ES)
 Dr. José Boix Iglesias, Barcelona (ES)
 Dr. Armando Vega Noverola, Barcelona (ES)
 Dr. Robert Geoffrey William Spickett, Barcelona (ES)
 Dr. Jacinto Moragues Mauri, Barcelona (ES)

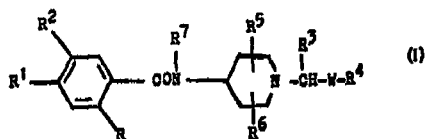
(24) Brevet délivré le: 31.03.1982

 (45) Fascicule du brevet
 publié le: 31.03.1982

 (74) Mandataire:
 Pierre Ardin & Cie, Genève

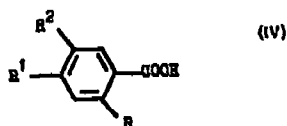
(54) Dérivé de la pipéridine.

(57) Le dérivé de la pipéridine de formule :

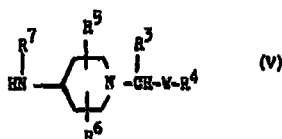


Le dérivé de la pipéridine de formule (I) constitue l'ingrédient actif de compositions pharmaceutiques destinées à s'opposer aux effets de la dopamine et à stimuler des mécanismes sérotoninergiques.

dans laquelle les divers symboles sont définis à la revendication 1, est obtenu par réaction d'un dérivé de l'acide benzoïque de formule :

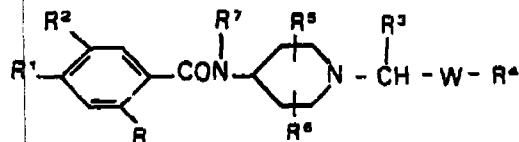


avec un dérivé de pipéridine de formule :



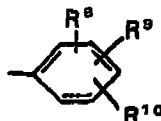
REVENDECATIONS

1. Dérivé de la pipéridine, thérapeutiquement actif, caractérisé en ce qu'il est de formule générale:



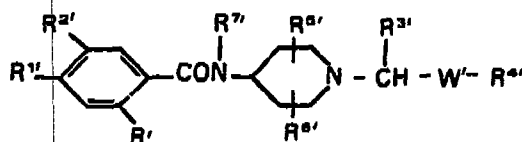
dans laquelle R représente un atome d'halogène, ou un groupe hydroxy, alcoxy inférieur, alcényloxy inférieur, alcynyloxy inférieur ou aralcoyloxy, ou un groupe acyloxy inférieur, dans lequel la fraction acyle est dérivée d'un acide carboxylique; R¹ représente un atome d'hydrogène ou un groupe amino, alcoylamino inférieur, dialcoylamino inférieur ou un groupe acylamino inférieur, dans lequel la fraction acyle est dérivée d'un acide carboxylique; R² représente un groupe nitro ou trifluorométhyle ou thioalcoyle inférieur ou un groupe alcoylsulfinyle inférieur, ou bien R¹ et R² forment ensemble un groupe triazoïque; R³ représente un atome d'hydrogène ou un groupe alcoyle inférieur ou alcényle inférieur, ou un groupe cycloalcoyle ou cycloalcényle présentant de 3 à 7 atomes de carbone dans le noyau, ou un groupe phényle; R⁴ représente un groupe cycloalcoyle présentant de 3 à 7 atomes de carbone dans le noyau, ou un groupe aroyle, arylo ou hétérocyclyle; R⁵, R⁶ et R⁷ représentent chacun un atome d'hydrogène, un groupe alcoyle inférieur, alcényle inférieur ou benzyle, et W représente une liaison simple ou un groupe alcoylène inférieur ou alcénylène inférieur, à condition que, lorsque W est une liaison simple, R³ est autre qu'un groupe cycloalcényle, ainsi que les sels d'addition d'acides, les sels de métaux alcalins, les sels de métaux alcalino-terreux et les sels d'ammonium quaternaire pharmacologiquement acceptables de ce dérivé ou son dérivé N-oxyde.

2. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce que R⁴ représente un groupe phényle de formule générale:



dans laquelle R⁸, R⁹ et R¹⁰ représentent chacun un hydrogène ou un atome d'halogène ou un groupe alcoxy inférieur, hydroxy, nitro, amino, alcoylamino inférieur, dialcoylamino inférieur, trifluorométhyle ou alcoyle inférieur, ou bien R⁸ et R⁹ forment ensemble un groupe méthylènedioxy, auquel cas R¹⁰ représente un atome d'hydrogène.

3. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est de formule générale:



dans laquelle R' représente un atome d'halogène ou un groupe hydroxy, alcoxy inférieur, allyloxy, propargyloxy, acétoxy ou benzyl-oxy; R¹ représente un atome d'hydrogène ou un groupe amino ou un groupe acylamino inférieur dans lequel la fraction acyle est dérivée d'un acide carboxylique et R² représente un groupe nitro, méthylsulfinyle ou thiométhyle, ou bien R¹ et R² forment ensemble un groupe triazoïque; R³ représente un atome d'hydrogène, un groupe alcoyle inférieur ou phényle; R⁴ représente un groupe cyclohexyle ou un groupe phényle substitué au choix par 1 ou 2 atomes d'halogène, des groupes alcoyle inférieurs ou alcoxy inférieurs, ou par un groupe méthylènedioxy ou trifluorométhyle ou par trois groupes méthoxy, ou bien R⁴ représente un groupe thiényloxy

naphthyle ou un groupe benzoyle substitué au choix par un atome d'halogène; R⁵, R⁶ et R⁷ représentent chacun un atome d'hydrogène ou un groupe alcoyle inférieur, et W' représente une simple liaison ou un groupe méthylène, éthylène ou vinylène, ainsi que les sels d'addition d'acides pharmacologiquement acceptables de ce dérivé.

4. Dérivé de la pipéridine selon l'une des revendications 1, 2 ou 3, caractérisé en ce que W ou W' représente une liaison simple et les sels d'addition d'acides pharmacologiquement acceptables de ce dérivé.

5. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 3, caractérisé en ce que R' représente un groupe alcoxy inférieur, allyloxy ou propargyloxy, R¹ représente un groupe amino, R² représente un groupe nitro, R³ représente un atome d'hydrogène, R⁴ représente un groupe phényle substitué au choix par un atome d'halogène ou par un groupe méthyle ou méthoxy, R⁵, R⁶ et R⁷ représentent chacun un atome d'hydrogène et W' représente une liaison simple ou le groupe méthylène, ainsi que les sels d'addition d'acides pharmacologiquement acceptables de ce dérivé.

6. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 5, caractérisé en ce que R' représente le groupe méthoxy ou éthoxy.

7. Dérivé de la pipéridine selon l'une des revendications 5 ou 6, caractérisé en ce que W' représente une simple liaison.

8. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est de formule: N-(1-benzylpipéride-4-yl)-2-méthoxy-4-amino-5-nitrobenzamide.

9. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est de formule: N-(1-p-méthylbenzylpipéride-4-yl)-2-méthoxy-4-amino-5-nitrobenzamide.

10. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est de formule: N-(1-p-chlorobenzylpipéride-4-yl)-2-méthoxy-4-amino-5-nitrobenzamide.

11. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est de formule: N-(1-benzylpipéride-4-yl)-2-éthoxy-4-amino-5-nitrobenzamide.

12. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est de formule: N-(1-phénylpiptéride-4-yl)-2-méthoxy-4-amino-5-nitrobenzamide.

13. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est de formule: N-(1-benzylpipéride-4-yl)-2-hydroxy-4-amino-5-nitrobenzamide.

14. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1 ou l'une des revendications 8 à 13, caractérisé en ce qu'il est salifié par un acide pharmacologiquement acceptable.

15. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1 ou l'une des revendications 8 à 13, caractérisé en ce qu'il est sous forme d'un sel d'ammonium quaternaire pharmacologiquement acceptable.

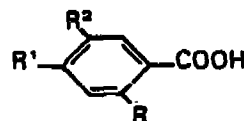
16. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1 ou l'une des revendications 8 à 13, caractérisé en ce qu'il est sous forme de dérivé N-oxyde.

17. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, présentant un groupe hydroxy, caractérisé en ce qu'il est salifié par un métal alcalin ou un métal alcalino-terreux pharmacologiquement acceptable.

18. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est de formule: iodure de N-(1-benzylpipéride-4-yl)-2-méthoxy-4-amino-5-nitrobenzamide méthyle.

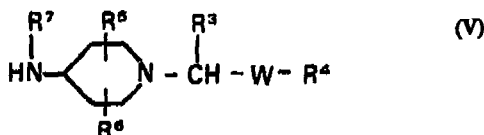
19. Dérivé de la pipéridine selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est de formule: N'-oxyde de N-(1-benzylpipéride-4-yl)-2-méthoxy-4-acétamido-5-nitrobenzamide.

20. Procédé de préparation du dérivé de la pipéridine ou d'un de ses sels d'ammonium quaternaire ou de son dérivé N-oxyde selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'on fait réagir un dérivé réactif d'un acide benzoïque ayant la formule générale:



(IV)

dans laquelle R, R¹ et R² sont définis comme dans la revendication 1 avec un dérivé de pipéridine de formule générale:



dans laquelle les divers symboles sont définis comme dans la revendication 1.

21. Procédé selon la revendication 20, caractérisé en ce qu'on utilise comme dérivé actif un halogénure, un alcoylester, un anhydride ou un anhydride mixte de l'acide benzoïque.

22. Procédé selon l'une des revendications 20 ou 21, caractérisé en ce qu'on effectue la réaction en présence d'un solvant organique inerte à une température comprise entre -5 et 120°C.

23. Procédé selon la revendication 20, caractérisé en ce qu'on fait réagir un acide benzoïque selon la formule générale (IV) avec un dérivé de formule générale (V), en présence d'un agent déshydratant dans un solvant organique inerte à une température comprise entre 20 et 110°C.

24. Procédé selon la revendication 20 pour la préparation d'un dérivé de pipéridine de formule générale (I), dans laquelle R représente un groupe hydroxy, caractérisé en ce qu'on fait réagir un composé obtenu correspondant à cette formule, mais dans laquelle R est un groupe méthoxy, avec du tribromure de bore ou du trichlorure d'aluminium, en utilisant du chlorure de méthylène ou du benzène comme solvant, à une température comprise entre 20 et 80°C, afin de transformer le groupe méthoxy en hydroxy.

25. Procédé selon la revendication 20 pour la préparation d'un dérivé de pipéridine de formule générale (I), dans laquelle R est un groupe hydroxy, caractérisé en ce qu'on soumet un composé obtenu correspondant à cette formule où R est un groupe acyloxy, inférieur à l'hydrolyse acide ou alcaline avec de l'acide chlorhydrique ou de l'hydroxyde de sodium, en utilisant un mélange d'eau et d'alcool renfermant de 1 à 4 atomes de carbone, comme solvant, à une température comprise entre 20 et 90°C.

26. Procédé selon l'une des revendications 20 à 23 pour la préparation d'un dérivé de pipéridine de formule générale (I), dans laquelle R¹ est un groupe amino, caractérisé en ce que le groupe amino du réactif acide benzoïque de formule générale (IV) est protégé par un groupe acyle, et en ce qu'après réaction avec le dérivé de pipéridine de formule générale (V), le groupe de protection acyle du produit intermédiaire N-acylé est éliminé par hydrolyse acide ou alcaline pour donner un composé correspondant ayant la formule générale (I), où R¹ représente un groupe amino.

27. Procédé selon l'une des revendications 20 à 26, caractérisé en ce qu'on transforme un dérivé de pipéridine de formule générale (I) en un sel d'addition d'acide pharmacologiquement acceptable.

28. Procédé selon l'une des revendications 20 à 26, caractérisé en ce qu'on effectue la transformation d'un dérivé de pipéridine de formule générale (I) où R représente un groupe hydroxy, en un sel de métal alcalin ou de métal alcalino-terreux pharmacologiquement acceptable.

29. Procédé selon la revendication 20, caractérisé en ce qu'on effectue la transformation d'un dérivé de pipéridine de formule générale (I) obtenu en un sel d'ammonium quaternaire pharmacologiquement acceptable.

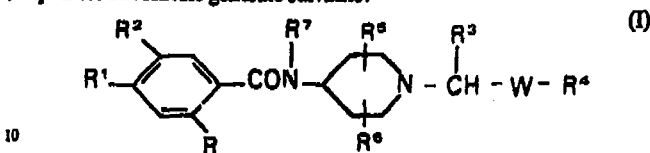
30. Procédé selon la revendication 20, caractérisé en ce qu'on transforme un dérivé de pipéridine de formule générale (I) obtenu en un dérivé N-oxyde.

31. Utilisation du dérivé de pipéridine de formule (I) d'un sel d'addition d'acide, d'un sel de métal alcalin ou alcalino-terreux ou d'un sel d'ammonium quaternaire pharmacologiquement acceptable de ce dérivé, ou d'un N-oxyde de ce dernier selon la revendication 1 comme ingrédient actif, associé à un véhicule ou à un diluant pharmacologiquement acceptable, dans une composition pharmaceutique.

3

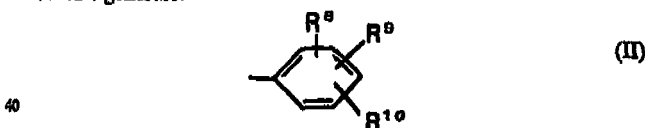
L'invention se rapporte à un dérivé de la pipéridine à usage thérapeutique, à son procédé de préparation, ainsi qu'à son utilisation dans une composition pharmaceutique.

Le dérivé de la pipéridine selon l'invention est caractérisé en ce qu'il est de formule générale suivante:



dans laquelle R représente un atome d'halogène, ou un groupe hydroxy, alcoxy inférieur, alcényloxy inférieur, alcynyloxy inférieur ou aralcoyloxy, ou un groupe acyloxy inférieur, dans lequel la fraction acyle est dérivée d'un acide carboxylique; R¹ représente un atome d'hydrogène ou un groupe amino, alcoylamino inférieur, dialcoylamino inférieur ou un groupe acylamino inférieur, dans lequel la fraction acyle est dérivée d'un acide carboxylique; R² représente un groupe nitro ou trifluorométhyle ou thioalcoyle inférieur ou un groupe alcoylsulfinyle inférieur, ou bien R¹ et R² forment ensemble un groupe triazoïque; R³ représente un atome d'hydrogène ou un groupe alcoyle inférieur ou alcényle inférieur, ou un groupe cycloalcoyle ou cycloalcényle présentant de 3 à 7 atomes de carbone dans le noyau, ou un groupe phényle, R⁴ représente un groupe cycloalcoyle présentant de 3 à 7 atomes de carbone dans le noyau, ou un groupe aroyle, aryle ou hétérocyclyle; R⁵, R⁶ et R⁷ représentent chacun un atome d'hydrogène, un groupe alcoyle inférieur, alcényle inférieur, ou benzyle, et W représente une liaison simple ou un groupe alcoylène inférieur ou alcényle inférieur, à condition que lorsque W est une liaison simple, R³ est autre qu'un groupe cycloalcényle, ainsi que les sels d'addition d'acides, les sels de métaux alcalins, les sels de métaux alcalino-terreux et les sels d'ammonium quaternaire pharmacologiquement acceptables de ce dérivé ou son dérivé N-oxyde.

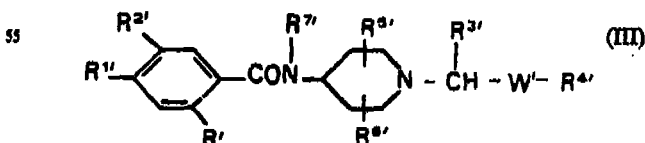
Le groupe aryle représenté par R⁴ peut être un groupe phényle de formule générale:



dans laquelle R⁸, R⁹ et R¹⁰ représentent chacun un atome d'hydrogène ou d'halogène ou un groupe alcoxy inférieur, hydroxy, nitro, amino, alcoylamino inférieur, dialcoylamino inférieur, trifluorométhyle ou alcoyle inférieur, ou R⁸ et R⁹ peuvent former ensemble un groupe méthylènedioxy, auquel cas R¹⁰ représente un atome d'hydrogène.

La désignation inférieur utilisée présentement pour les groupes alcoxy, alcényloxy, alcynyloxy, alcoyle, alcényle, alcoylène, alcénylène, thioalcoyle, alcoylsulfinyle, acyle, acyloxy et alcanoyloxy, signifie que le groupe en question renferme au plus 6 atomes de carbone.

Des composés préférés de formule générale I sont ceux ayant la formule plus spécifique:



dans laquelle R' représente un atome d'halogène (de préférence le chlore) ou un groupe hydroxy, alcoxy inférieur (de préférence méthoxy ou éthoxy), un groupe allyloxy, propargyloxy, acétoxy ou benzyloxy; R¹ représente un atome d'hydrogène ou un groupe amino ou un groupe acylamino inférieur dans lequel la fraction acyle est dérivée d'un acide carboxylique (de préférence acétamido) et R² représente un groupe nitro, méthylsulfinyle ou thiométhyle, ou bien R¹ et R² forment ensemble un groupe triazoïque; R³ représente un atome d'hydrogène, ou un groupe alcoyle inférieur (de préférence

175
~~175~~

SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO
DIVISIÓN DE NUEVAS CREACIONES

2020
Bogotá, D.C.,

Abogado
CARLOS OLARTE

ASUNTO	Radicación	05-124742
	Trámite	002
	Evento	001
	Actuación	430
	Oficio	2703
	Folios	8

Patente de Invención	☒	Patente de Modelo de Utilidad	☐
Vía Nacional	☐		
Vía PCT (fase nacional)	☒	Cap. I	☐
		Cap. II	☒
No. Sol. Internacional	PCT/IB2004/001943		
Fecha de Presentación Internal.	Junio 07 de 2004		

Como resultado del examen de fondo, realizado con fundamento en el artículo 45 de la Decisión 486 de la Comisión de la Comunidad Andina, se le comunica:

1. Documentos estudiados

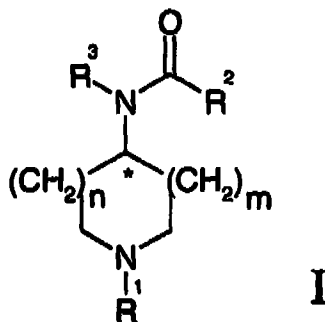
- | | | | |
|------|-------------------|--|-----------------------------|
| 1.1. | Descripción: | Folios: 74 a 137 | como se radicó inicialmente |
| 1.2. | Reivindicaciones: | Folios: 138 a 146 | como se radicó inicialmente |
| 1.3. | Prioridad: | GB 0314048.0 del 17 de Junio de 2003
US 60/493,126 del 06 de Agosto de 2003 | |

2. Objeto de la invención

- Título: "DERIVADOS DE N-PIRROLIDIN-3-IL-AMIDA COMO INHIBIDORES DE RE-ABSORCION DE SERATONINA Y NORADRENALINA"

El objeto de la presente solicitud de patente de invención consiste en:

- Reivindicaciones 1 a 11 y 13: Un Compuesto de fórmula (I):



- Reivindicación 12: Una composición farmacéutica
- Reivindicaciones 14 a 18: Usos
- Reivindicaciones 19 a 23: Método de Tratamiento
- Reivindicación 24: Procedimiento para preparar un compuesto de fórmula (I).

El problema planteado en la presente solicitud se refiere a nuevos compuestos tipo amida que inhiben la reabsorción de las monoaminas.

Para resolver este problema técnico, la solicitud en estudio proporciona un compuesto de fórmula (I), un procedimiento para su preparación y su composición farmacéutica.

- El objeto de la invención definido anteriormente se clasifico de acuerdo con la IPC: A61K 31/40

3. De la solicitud de Patente

3.1 Reivindicaciones (artículo 30 D 486)

- La Reivindicación 1 no es concisa, porque los radicales tienen muchos significados y sustituciones; y si, amplían el número de compuestos posibles reclamados bajo las características esenciales del compuesto de fórmula (I).
- En la Reivindicación 1: debe precisarse con exactitud el nombre químico de "het".
- La Reivindicación 24; basan parte de su caracterización en la reivindicación 1, hacer la aclaración; y definir de manera independiente los radicales correspondientes; de igual manera desean proteger un proceso de preparación para obtener los compuestos de fórmula (1), presentando una alternativa de procesos de preparación los cuales están descritos de forma general y simplemente mencionan reacciones comunes en química; tampoco están definidos de manera inequívoca cada uno de los compuestos en ella presentes.
- Las Reivindicaciones 1, 5, 6 y 9: la palabra: "opcionalmente"; no es concisa; por tanto no permiten delimitar la materia, allí a proteger.

Por lo anteriormente expuesto, es preciso requerir al interesado para que señale el alcance de su invención.

4. Excepción a la patentabilidad (artículo 20 D486 literal d)

Las Reivindicaciones 19 a 23 reclaman método de tratamiento, y de acuerdo con la legislación Colombiana, éstos no se consideran para protección por patente.

5. Reivindicaciones relativas a un uso o a un uso distinto (artículos 14 y 21 D 486)

Las Reivindicaciones 14 a 18 reclaman uso, y de acuerdo con la legislación Colombiana, el uso reclamado no se considera para protección por patente.

6. Determinación del Estado de la Técnica

La fecha que se ha tenido en cuenta para determinar el Estado de la Técnica es:

- Fecha de presentación de la solicitud prioritaria: Junio 17 de 2003

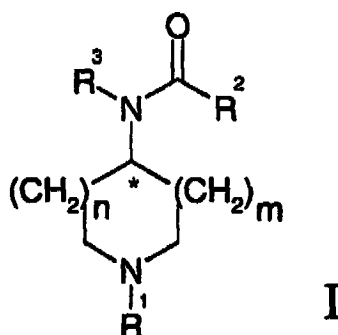
Teniendo en cuenta la fecha indicada se consultaron las bases de datos y los archivos con que cuenta la entidad con fecha de publicación anterior y se encontraron los siguientes documentos que anticipan el objeto de esta solicitud; aclarando, que esta búsqueda se realizó únicamente para aquellas partes que parecen ser claras y/o concisas:

Nº	Documento	Título	Fecha de publicación
D1	CH 628885	DÉRIVÉ DE LA PIPÉRIDINE	Marzo 31 de 1982

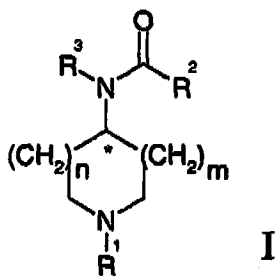
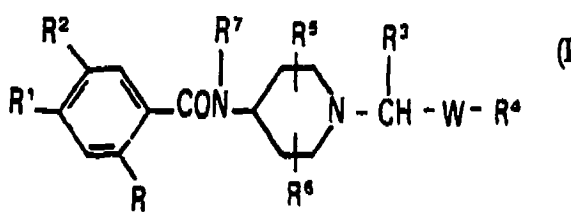
7. Análisis de patentabilidad (artículo 14 D486)

7.1 Novedad (artículo 16 D486)

- Reivindicación 1: Un Compuesto de fórmula (I):



- Reivindicación 12: Una composición farmacéutica

CARACTERÍSTICAS ESENCIALES DE LA SOLICITUD COLOMBIANA No. 05-124742	D1 = CH 628885
Un compuesto de fórmula (I): 	Un derivado de la piperidina de fórmula (I): 
Donde: R1= arilo-alquilo C1-4	Donde: R3= Hidrógeno W= enlace simple R4= Arilo
n=1 y m=1	
Hidrógeno	R5= Hidrógeno
Hidrógeno	R6= Hidrógeno
R3= Alquilo C1-6	R7= Alquilo inferior
R2= Arilo, opcionalmente sustituido con al menos un sustituyente; como son: Hidrógeno, Halógeno, CF3 y Alcoxi	R= Halógeno y alcoxi R1= Hidrógeno R2= CF3
Una composición farmacéutica	Pág.2 del Documento Una composición farmacéutica Pág. 3 del Documento

Teniendo en cuenta el objeto de la invención y la materia descrita en la anterioridad D1, esta dependencia se permite señalar que existe afectación al requisito de Novedad para la reivindicación independiente y sus dependientes; ya que no son nuevos los compuestos de fórmula (I) de la solicitud ni sus composiciones farmacéuticas.

8. Conclusión:

Los requisitos de patentabilidad de la presente solicitud se encuentran afectados así:

Nº	Documento Nº	Reivindicaciones afectadas	Requisito que afecta
D1	CH 628885	1 a 13	Novedad

En cumplimiento del artículo 45 de la Decisión 486 de la Comisión de la Comunidad Andina, se le indica que debe dar respuesta dentro del término de sesenta días contados a partir de la fecha de notificación de la presente comunicación. En caso de no dar respuesta al presente requerimiento, o si a pesar de la respuesta subsistieran los impedimentos para la concesión, se denegará la patente.

179

~~179~~

Notifíquese el presente oficio conforme a lo dispuesto en el artículo 8 de la resolución reglamentaria No. 00210 del 15 de enero de 2001, advirtiéndole que contra él no procede recurso alguno en la vía gubernativa.



DORIS ELENA POLO CORDOBA
Jefe de División de Nuevas Creaciones (E)

El anterior requerimiento fue notificado por fijación en lista, de fecha
06 MAR. 2005

CONCEPTO TÉCNICO No. 297	EXAMINADOR TÉCNICO Código No. 202080
--------------------------	---

179